



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

COMMISSION DES FINANCES
82^{ème} session
Rome, 13 juillet 2017

UNIDROIT 2017
F.C. (82) 1
Original: anglais/français
mai 2017

ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire (F.C. (82) 1)
2. Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (F.C. (81) 3 rév. et F.C. (82) 2)
3. Examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (81) 5 et F.C. (81) 6 rév.)
4. Divers

ANNOTATIONS

Point n° 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session

1. La 82^{ème} session de la Commission des Finances se tiendra le 13 juillet 2017 au siège d'UNIDROIT.
2. Elle commencera à 10h et se terminera à 13h.

Point n° 2 de l'ordre du jour – Classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (F.C. (81) 3 rév. et F.C. (82) 2)

3. Lors de sa 81^{ème} session (Rome, 6 avril 2017), la Commission des Finances a décidé de tenir une session supplémentaire en été pour approfondir la question du classement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT, ainsi que l'examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT.¹ Durant la session, lors de la discussion du document F.C. (81) 3 ², il avait été demandé au Secrétariat de préparer un tableau des contributions alternatif dans lequel de nouvelles catégories pouvaient être ajoutées pour répondre aux questions soulevées.³ La proposition alternative, comprenant des données supplémentaires, figure au document F.C. (82) 2.

Point n° 3 de l'ordre du jour – Examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (81) 5 et F.C. (81) 6 rév.)

4. Lors de sa 81^{ème} session (Rome, 6 avril 2017), après la distribution des documents F.C. (81) 5 et F.C. (81) 6, la Commission des Finances a décidé d'approfondir l'examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale lors de la nouvelle session pour accorder davantage de temps pour des consultations auprès des autorités compétentes. ⁴ Depuis lors, le Secrétariat a reçu du Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) un addendum contenant une traduction en français du Règlement du Régime des Pensions, du Projet de Statut du Fonds de Pension, du Mandat du Comité d'Administration des Fonds (CAF) et du Code de conduite des membres du CAF, ainsi que quelques corrections à la version anglaise découvertes lors de la traduction. ⁵ L'addendum, ainsi que les corrections, ont été incorporés dans le document F.C. (81) 6 rév.

5. La Commission des Finances est invitée à discuter en détail des propositions figurant dans les documents F.C. (81) 5 et F.C. (81) 6 rév, en vue de conclure – lors de sa 83^{ème} session à l'automne 2017 – l'examen des systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT par une recommandation à soumettre à l'examen de l'Assemblée Générale lors de sa 76^{ème} session en décembre 2017.

¹ UNIDROIT 2017 – F.C. (81) 7, paras. 24-25, 55-56.

² Ce document a été révisé pour y incorporer les corrections apportées au tableau des contributions.

³ *Id.* para. 21.

⁴ *Id.* paras. 24-25, 55-56.

⁵ Pour une liste des corrections apportées, voir UNIDROIT 2017 – F.C. (81) 6 rév., para. 9 n.10.